

Dans le cadre de la loi du 1er avril 2007 sur les offres publiques d'achat, le Conseil d'administration a reçu la notification suivante en date du 28 août 2012 de la part de la "Halse Investeringsmaatschappij" (HIM).

Etablissements Fr. Colruyt S.A.
Att. Conseil d'Administration
Edingensesteenweg 196
1500 HALLE

Halle, le 27 août 2012

Concerne: *Communication d'un accord d'action de concert en vertu de l'art. 74 de la Loi du 1^{er} avril 2007 Actualisation.*

Messieurs,

En application de l'article 74 § 7 de la Loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition (la "Loi"), nous vous avons communiqué le 18/02/2008 qu'au 1er septembre 2007, plusieurs parties agissant de concert détenaient conjointement plus de 30 % des titres avec droit de vote émis par la S.A. Etablissements Fr. Colruyt (la "Société").

Veillez trouver ci-après une actualisation au 27/08/2012 des différentes participations conformément à l'article 74 § 8 de la loi précitée.

Les parties concernées par l'action de concert et leur participation respective sont les suivantes:

Korys SA	1.000
Distributie Investeringsmaatschappij SA, en abrégé DIM:	24.542.500
Halse Investeringsmaatschappij SA, en abrégé HIM	41.331.998
Investeringsmaatschappij Twee SA, en abrégé HIM Twee	0
HIM Drie SA	413.150
DHAM SA	1.750.000
Sofina SA	8.750.000
Etablissements Fr. Colruyt SA	12.448.011
Anima SA	116.975
Herbeco SA	65.500
Farik SA	35.000
La fondation de droit suisse Stiftung Pro Creatura	150.705
Des personnes physiques (qui détiennent directement ou indirectement moins de 3% des titres avec droit de vote de la société)	9.950.082

La S.A. Etablissements Fr. Colruyt est réputée agir de concert en application de l'article 3 §2 de la Loi.

Le nombre d'actions concernées par l'action de concert s'élève donc à 99.554.921, soit 59,076 % des actions émises de la Société au 27 août 2012 (168.520.124).

Chaîne des entreprises contrôlées

- La S.A. Etablissements Fr. Colruyt est contrôlée par DIM S.A. et HIM S.A. (et HIM Twee S.A. et HIM Drie S.A. et DHAM S.A.), qui sont contrôlées conjointement, directement et/ou indirectement, par la S.A. Korys qui à son tour est contrôlée par Stichting Administratiekantoor Cozin.
- DIM S.A. est contrôlée par la S.A. Korys qui à son tour est contrôlée par Stichting Administratiekantoor Cozin.
- HIM S.A. est contrôlée par la S.A. Korys qui à son tour est contrôlée par Stichting Administratiekantoor Cozin.
- HIM Twee S.A. est contrôlée par la S.A. Korys qui à son tour est contrôlée par Stichting Administratiekantoor Cozin..
- HIM Drie S.A. est contrôlée par DIM S.A., qui est contrôlée par la S.A. Korys qui à son tour est contrôlée par Stichting Administratiekantoor Cozin.
- DHAM S.A. est contrôlée par DIM S.A., qui est contrôlée par la S.A. Korys qui à son tour est contrôlée par Stichting Administratiekantoor Cozin.
- Korys S.A. est contrôlée par Stichting Administratiekantoor Cozin.

- La fondation de droit suisse Stiftung Pro Creatura est contrôlée par des personnes physiques (qui détiennent directement ou indirectement moins de 3 % des titres avec droit de vote de la Société)

Toutes les informations mentionnées dans cette lettre concernent la situation au 27 août 2012.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Les parties à l'accord d'action de concert:

la S.A. HIM, également au nom des parties à l'action de concert

Jef Colruyt,
Président du Conseil d'Administration